

L'AMF met en garde les épargnants contre les placements alternatifs



© 2021 Les Echos Publishing

Avec la crise sanitaire du Covid-19 et les différents confinements, l'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ont observé un regain d'offres frauduleuses d'investissement, d'épargne et de crédit en tous genres. Dans un environnement de taux d'intérêt bas, les épargnants sont à la recherche de placements rémunérateurs. Et les placements dits « alternatifs » peuvent répondre à cet objectif.

Selon l'AMF, après une accalmie pendant deux ans, les escroqueries au trading sur le Forex, le marché non régulé des devises, et sur les « crypto-actifs » ont fortement repris en 2020 et en 2021, causant des préjudices importants, de l'ordre de 38 000 et 20 000 euros par épargnant respectivement selon les déclarations des victimes auprès de l'AMF.

Précision : le Forex (Foreign exchange) est un terme qui désigne le marché sur lequel s'échangent les différentes monnaies internationales. Ouvert aux particuliers comme aux professionnels, ce marché présente de nombreux risques. Quant aux crypto-actifs, il s'agit d'unités de compte numériques adossées à un protocole informatique qui assurent des transactions cryptées et décentralisées (blockchain).

Avec l'objectif de protéger les épargnants, l'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) mettent régulièrement à jour leurs listes noires de sites identifiés comme proposant des investissements sur le marché des changes non régulé (Forex) et sur des produits dérivés dont le sous-jacent est constitué de crypto-actifs, sans y être autorisés.

Ainsi, en 2021, l'AMF et l'ACPR ont ajouté 61 noms sur la liste des sites non autorisés à proposer des investissements sur le Forex, le double de l'an dernier (30 en 2020), reflétant la recrudescence des offres frauduleuses et des signalements d'épargnants dans ce domaine. Le nombre de sites ajoutés dans la catégorie des produits dérivés sur crypto-actifs est resté stable en 2021, à 24 contre 25 en 2020. Cette nouvelle liste est consultable en [cliquant ici](#).

© 2021 Les Echos Publishing